

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, MERCREDI 6 JUILLET :

Aujourd'hui, saint Mauguin le 5; dimanche, saint Aubierge le 6; lundi, sainte Barbe le 7; mardi, sainte Odile; mercredi, sainte Marguerite le 8; jeudi, sainte Geneviève le 9; vendredi, sainte Barbe le 10; samedi, sainte Odile le 11; dimanche, sainte Marguerite le 12.

Consultation de nourrissons du Comité Roubaixois de Protection de l'Enfance : 15 h. 30, local de la Goutte de lait.

A 20 h., Hippodrome-Théâtre, Tournée Baret.

UN APPEL de l'Union nationale et républicaine en faveur des enfants des écoles libres

L'Union Nationale et Républicaine nous prie d'inscrire :

Dans beaucoup de communes même administrées par des radicaux ou des socialistes, le conseil municipal vote en faveur des enfants de toutes les écoles sans distinction aucune des crédits pour livres et fournitures scolaires, cantines, vêtements, chaussures, remèdes et coteries de vacances.

Trop souvent, des municipalités secrètes réservent ces secours aux élèves des écoles publiques et les refusent aux élèves des écoles libres. C'est contre à la loi. M. Briand l'a proclamé lui-même lorsque, président du Conseil, il a été à la Chambre le 24 Novembre 1920 : « Quand il s'agit des secours à attribuer sur les fonds communaux, aucune distinction ne peut être légalement faite entre les élèves indigents de l'école privée et ceux de l'école publique.

En 1921 et 1922, MM. Ferdinand Buisson et Edouard Herriot déclareront à la tribune du Parlement que « pour aucun démocrate, pour aucun républicain, la question des cotisations des parents ne se peut poser » et qu'ils ne pourraient pas admettre que tous les enfants n'aient pas part aux mêmes secours.

Interprète autorisé de la loi, le Conseil d'Etat l'a proclamé par ses arrêts du 6 août 1927, du 24 mai 1912 et du 26 juin 1914.

C'est contre à la justice. Tous les citoyens étant appelés à payer l'impôt, tous doivent en bénéficier pour eux et leurs enfants.

C'est contre à la liberté d'enseignement, garantie par notre constitution et notre législation scolaire ; car refuser à des enfants des secours parce qu'ils fréquentent l'école libre, c'est frapper d'amende les parents qui, malgré leur volonté, ont fait pour ces enfants pour leur école libre.

C'est contre à l'égalité. La déclaration des droits de l'Homme dit que les hommes naissent égaux en droits et doivent demeurer égaux devant la loi. « Ce sont les gardes qui accordent aux uns ce que l'on refuse aux autres ? »

C'est contre la persécution de l'enfance que l'on condamne à la misère, au dénément, et à la maladie pour la paix du choix qui a inciné vers l'école libre, la conscience libre des parents.

A Roubaix, l'administration socialiste accorde gratuitement, chaussures, douceurs, voyage à la mer, aux lauréats du certificat, mais aux seuls élèves des écoles communales. Aux petits français des écoles privées, elle s'obstine à refuser tout secours, même... un gâteau le 14 juillet ! !

Elle fait fi de la loi, elle coupe aux pieds la déclaration des Droits de l'Homme, elle n'a pas de cœur pour la France, nos soldats ont combattu et sont morts sans distinction d'opinion et de croyances. Elle ne veut pas traiter tous les petits roubaïens avec la même bienveillance, sans regarder ni l'école qu'ils fréquentent, ni les croyances ni les opinions de leurs parents !

Contre cette odieuse injustice, nous ne céderons pas de protester.

L'Union Nationale et Républicaine

Pour permettre de distribuer le 14 juillet aux enfants pauvres des écoles libres le gâteau que la municipalité leur refuse, l'Union Nationale et Républicaine a ouvert une souscription populaire. Les dons sont reçus aux adresses suivantes : MM. Paul Doherty, 33 bis, rue du Vieux-Abreuvoir ; Paul Delgrange, 67, rue Nain ; René Ballon, 74, rue Fontenay ; Julien Keteler, 94, rue Turgeot ; Désiré Cornil, 4, rue Achille Scipelli ; Henri L'Pari, rue de Beaumont, (Foyer Roubaïen), 4 ; Henri Leroy, 7, rue des Vosges ; Robert Seijo, 89, rue Claude Lorrain ; Célestine Faray, 124, rue Saint-Jean ; Georges Beaurant, 138, rue d'Ickerman ; Joseph Delanois, 81, rue Saint-Louis et Georges Gilman, 264, rue de Lannoy.

Les concours d'honneur du Conservatoire

Ils ont eu lieu, au Conservatoire national de Musique de Roubaix, les concours d'honneur de la section de chant.

Le Grand Prix de 1.500 francs a été décerné à M. Demene, qui a présenté le plus de régularité dans les différentes œuvres imposées et au choeur. M. Denene est élève de M. Agnus.

Une mention honorable de 500 francs a été décernée à M. Spiekers-Vandenbergh, douée d'une jolie voix et qui promet pour

l'an prochain. M. Spiekers est élève de M. Fontaine.

M. Hennecelle a obtenu de la part du jury un témoignage de satisfaction. Sa musicalité aurait pu lui faire obtenir une plus haute récompense, sans ses accidents dans le début du concours. M. Hennecelle est élève de M. Agnus.

Le public a été gâté par une remarquable audition de M. Caron et de M. Huberty, de l'Opéra.

Le jury était composé de MM. Huberty, de l'Opéra, président ; M. Caron, de l'Opéra ; MM. Bousquet, Duxburgh, Gallois, Lamy, Dubrulle, Lechante, Selle.

HALLE FLIPO - Beurre 15; extra 20 et 21; Café 19; Hollandais, 8.50; Bièges 7 à 11. 20281d

Après le Ville Congrès de la Mutualité du Nord, à Douai

Le tirage des primes

Nous publions ci-dessous la liste des sociétés de la région à qui sont attribuées des primes :

L'Espérance de Roubaix, 250 fr.; Union amicale du Vieux-Lille, 50 fr.; Harmonie fraternelle et mutuelle des Anciens Soldats français et alliés de Roubaix, 400 fr.; Association amicale des Sourds-Muets, à Lille, 75 fr.; Sauveurs du Nord et du Pas-de-Calais, à Lille, 60 fr. En outre, l'Harmonie des Anciens Soldats français et alliés de Roubaix obtient une autre prime de la même société ayant le plus grand nombre de membres présents au Congrès.

L'école de natation du quai de Gand s'ouvrira samedi

C'est une nouvelle qui surprendra agréablement les amateurs de natation, fort nombreux en notre ville. Beaucoup avaient perdu l'espérance de voir jamais se renouveler l'activité si nécessaire dans une cité de travail comme la nôtre et l'on attendait patientement l'achèvement encore bien lointain de la piscine de la rue des Champs.

Les travaux de construction de cet établissement modèle vont, comme nous l'avons déjà annoncé, commencer incessamment. Espérons qu'ils seront poussés activement. Roubaix se doit de posséder une piscine digne de ce nom.

Ceci dit, voici les heures d'ouverture de l'école de natation du quai de Gand :

Dimanches et fêtes de 7 h. à midi; lundis, de 15 à 20 h. Les autres jours de la semaine de 9 h. à midi et de 15 à 20 h.

Les mercredis après-midi sont exclusivement réservés aux dames.

Tarifs - Entrée et cabine, 0.75; dépôt d'objets pour volume, 0.10; de bièges, 0.20; de lait pour natation, 0.50; douche, 20; location d'un casque, 0.25; d'une serviette, 0.25.

Section gratuite : Cabine, 0.25.

AU SOYEUX - 6, rue du Chez, à Roubaix, une grande partie de la maison n'étant pas encore à cause de la nombreuse affluence le jour de la braderie, cette maison décide de continuer la braderie à l'intérieur pendant toute cette semaine, afin de donner satisfaction à tous.

L'excursion des lauréats du certificat d'études à Malo

Nous publions ci-dessous le programme de l'excursion du 9 juillet.

Le rassemblement des élèves se fera sur la place Chevrel, à 5 h. 45.

Pour faciliter le rassemblement, des panneaux seront placés sur le terre-plein de la place.

Le départ est fixé à 6 h. 20. Toutefois, il est très recommandé aux excursionnistes de se trouver à l'heure, à 5 h. 45, au rendez-vous ci-dessus pour permettre la distribution des cartes d'identité.

Arrivée à Dunkerque à 8 h. 10. Rassemblement à la station de la gare.

Les enfants se mettront par rangs de quatre et seront accompagnés par une fanfare qui accompagnera l'ensemble. Ils seront dirigés sur l'Hôtel de Ville où aura lieu la réception par M. le Maire de Dunkerque, des lauréats, du corps enseignant et du clergé. Les élèves, chantent une cantate. Après la réception, distribution d'un plateau aux enfants et visite du port ou départ pour la plage.

A midi et demi déjeuner. Après le repas, les élèves recevront un petit pain fourré et il sera immédiatement tiré une tombola. Tous les lauréats y participeront. Le numéro qui sera porté sur la carte d'excursion délivrée le matin servira pour le tirage des lots.

Retour à la gare de Dunkerque à 7 h. 20. Départ du train à 19 h. 50. Arrivée à 21 h. 32.

Les élèves sont conduits en rames jusqu'à l'hôtel de Ville. Une musique les attendra à la gare. Réception des élèves à la Mairie, où un vin d'honneur et un gâteau seront offerts.

La réception des enfants sera conduits à un point préalablement indiqué par le maître ou la maîtresse aux familles qui seront invitées à les reprendre.

ÉCOLE PIGIER, 63, rue des Vosges. Préparatif aux examens. Comptabilité, Langues, Sténographie, Courr. Indiv. Placem. gratt. des élèves 35331

Après le vol, suivi d'incendie volontaire de la rue Montaigne

L'inculpé est transféré à Lille

Nous avons relaté, dans notre édition de lundi, l'arrestation de Fernand Dubrunfaut, 16 ans, domicilié rue de Saint-Amand. Cet individu, dans la nuit de samedi à dimanche, s'était introduit chez M. Bayeart et, après l'avoir volé, avait tenté de mettre le feu à son habitation.

Arrêté dimanche matin, sur la plainte de M. Bayeart, Dubrunfaut, qui n'a cessé de nier, a été déferé au Parquet, sous l'inculpation de vol, avec effraction et d'incendie volontaire.

On s'est aperçu, en outre, au cours de l'enquête, que l'inculpé n'était pas en règle avec la loi sur les étrangers. Il sera également poursuivi pour ce dernier motif.

Le concours d'honneur du Conservatoire

Ils ont eu lieu, au Conservatoire national de Musique de Roubaix, les concours d'honneur de la section de chant.

Le Grand Prix de 1.500 francs a été décerné à M. Demene, qui a présenté le plus de régularité dans les différentes œuvres imposées et au choeur. M. Denene est élève de M. Agnus.

Une mention honorable de 500 francs a été décernée à M. Spiekers-Vandenbergh, douée d'une jolie voix et qui promet pour

l'an prochain. M. Spiekers est élève de M. Fontaine.

M. Hennecelle a obtenu de la part du jury un témoignage de satisfaction. Sa musicalité aurait pu lui faire obtenir une plus haute récompense, sans ses accidents dans le début du concours. M. Hennecelle est élève de M. Agnus.

Le public a été gâté par une remarquable audition de M. Caron et de M. Huberty, de l'Opéra.

Le jury était composé de MM. Huberty, de l'Opéra, président ; M. Caron, de l'Opéra ; MM. Bousquet, Duxburgh, Gallois, Lamy, Dubrulle, Lechante, Selle.

HALLE FLIPO - Beurre 15; extra 20 et 21; Café 19; Hollandais, 8.50; Bièges 7 à 11. 20281d

Après le Ville Congrès de la Mutualité du Nord, à Douai

Un maçon tombe d'une hauteur de dix mètres

SON ETAT EST TRÈS GRAVE

Un très grave accident, qui a causé une grosse émotion parmi le personnel, s'est produit mardi, vers midi, aux Etablissements Alfred Motte, rue d'Avelgem.

Un ouvrier maçon, M. Cyrille Vaneste, 25 ans, domicilié 4, Maison Ronze, Estaimpuis, au service de M. Motte, rue du Moulin, à Roubaix, travaillait au sommet d'un bâtiment en construction, lorsqu'il perdait soudainement l'équilibre et vint s'écrouler sur le sol d'une hauteur de 10 mètres. Au cri d'angoisse poussé par le malheureux, des ouvriers accoururent et relevèrent le blessé, qui souffrait terriblement.

Le docteur Debuchy, appelé de toute urgence, vint lui prodiguer ses soins. Le praticien constata des contusions violentes de la région lombaire et des lésions internes probables. Devant l'état très grave du blessé, il décida de le faire admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

M. Vaneste a été avertie avec tous les ménagements possibles.

SCHEPENS FRERES, r. de Tg. Rx. M° fond. en 1890. Peint. Tapiss. Miroir. Tél. 1716 20284

l'an prochain. M. Spiekers est élève de M. Fontaine.

Le jury était composé de MM. Huberty, de l'Opéra, président ; M. Caron, de l'Opéra ; MM. Bousquet, Duxburgh, Gallois, Lamy, Dubrulle, Lechante, Selle.

HALLE FLIPO - Beurre 15; extra 20 et 21; Café 19; Hollandais, 8.50; Bièges 7 à 11. 20281d

Après le Ville Congrès de la Mutualité du Nord, à Douai

Une série de terribles chutes

Un maçon tombe d'une hauteur de dix mètres

SON ETAT EST TRÈS GRAVE

Un très grave accident, qui a causé une grosse émotion parmi le personnel, s'est produit mardi, vers midi, aux Etablissements Alfred Motte, rue d'Avelgem.

Un ouvrier maçon, M. Cyrille Vaneste, 25 ans, domicilié 4, Maison Ronze, Estaimpuis, au service de M. Motte, rue du Moulin, à Roubaix, travaillait au sommet d'un bâtiment en construction, lorsqu'il perdait soudainement l'équilibre et vint s'écrouler sur le sol d'une hauteur de 10 mètres. Au cri d'angoisse poussé par le malheureux, des ouvriers accoururent et relevèrent le blessé, qui souffrait terriblement.

Le docteur Debuchy, appelé de toute urgence, vint lui prodiguer ses soins. Le praticien constata des contusions violentes de la région lombaire et des lésions internes probables. Devant l'état très grave du blessé, il décida de le faire admettre à l'hôpital « La Fraternité ».

M. Vaneste a été avertie avec tous les ménagements possibles.

SCHEPENS FRERES, r. de Tg. Rx. M° fond. en 1890. Peint. Tapiss. Miroir. Tél. 1716 20284

l'an prochain. M. Spiekers est élève de M. Fontaine.

Le jury était composé de MM. Huberty, de l'Opéra, président ; M. Caron, de l'Opéra ; MM. Bousquet, Duxburgh, Gallois, Lamy, Dubrulle, Lechante, Selle.

HALLE FLIPO - Beurre 15; extra 20 et 21; Café 19; Hollandais, 8.50; Bièges 7 à 11. 20281d

Après le Ville Congrès de la Mutualité du Nord, à Douai

Une série de terribles chutes

Un maçon tombe d'une hauteur de dix mètres

</div